

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 086 DU 28 MAI 2024 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS  
CONSEILLERS AU SERVICE DE L'INTENDANCE

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

DECRETE :

**Article 1 :** Sont nommés Conseillers au Service de l'Intendance :

1. Madame Bénita Mireille MUGISHA ;
2. Monsieur Désiré BUTOYI.

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3 :** Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 28 mai 2024,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.